

Le Dauphiné Libéré

Enfin

Vendredi 12 octobre 2007

page 9

un forfait commun !

LES HOUCHES

Ce n'est pas Val d'Isère le domaine des Houches, et pourtant qu'est-ce que c'est difficile à gérer ! On y parle de sous, pas forcément gros d'ailleurs, et avec deux exploitants rivaux, deux communes concédantes, le climat prenait des allures de Fort Alamo à la veille de l'hiver. Mercredi soir, en mairie des Houches, après d'âpres discussions entre les belligérants, les gens de l'Asadac (Agence savoyarde d'aménagement, de développement et d'aide aux collectivités) faisaient presque figure de casques bleus. Enfin les Hottegingdre (société SEPP) parvenaient à un accord provisoire avec les Balmat (LHSG) et leur actionnaire Compagnie du Mont-Blanc sur la question du forfait. Ô certes, on ne se claquait pas la bise mais pour les deux années à venir la situation commerciale du domaine devrait tenir.

30,80 euros la journée

L'Asadac a d'abord tranché le noeud gordien du partage du chiffre d'affaires entre les deux exploitants. Une clé de répartition conçue sur la valeur des investissements et les passages aux remontées des uns et des autres pondérés par le dénivelé des pistes empruntées. Depuis l'appel d'offre de la concession du Prarion qui fait l'objet d'un litige entre le perdant, LHSG, et le concédant, la commune de Saint-Gervais, les Hotte-



De lourds investissements comme ici l'an dernier la télécabine du Prarion (LH-SG), un chiffre d'affaires dont la hausse n'est pas garantie dans les années à venir et une guerre de concessions entre deux exploitants... Voilà qui explique les tensions sur les prix des forfaits et la répartition des bénéfices.

gingdre exploitent la totalité du domaine sauf la télécabine du Prarion, fraîchement renouvelée. Pour cela ils ont consenti de lourds investissements et redoutent un endettement qui pourrait leur être fatal. Et la répartition de 73,65 % du chiffre d'affaires pour la SEPP et 26,35 % pour LHSG semble de nature à les soulager.

En revanche, les exploitants oublient la hausse du prix du forfait réclamé (31,5€) pour financer leurs investissements. Le prix restera à 29,80€, mais 1€ supplémentaire sera demandé pour payer le transport avec des navettes toutes les 15 minutes vers Chamonix. Enfin, SEPP abandonne son forfait

sectoriel sur ses installations. De même, pour le forfait vallée de Chamonix Mont-Blanc unlimited, l'accord antérieur avec la Compagnie du Mont-Blanc est maintenu pour cet hiver.

Restera tout de même à gérer les humeurs de l'autorité concédante de 70 % du territoire de ce domaine skiable tourné vers la vallée de Chamonix : le maire de Saint-Gervais. Car quelques heures plus tard au conseil municipal, ce dernier, criant au complet orchestré par la chamoniarde Compagnie du Mont-Blanc, faisait remonter une pression à peine retombée. Pour la forme ? (Lire ci-dessous)

Antoine CHANDELLIER

REPÈRES

PATRICK DOLE, MAIRE DES HOUCHES

■ « C'était ça ou le chaos. Tout le monde voulait un accord mais personne ne voulait être perdant. Quant à l'euro qui sera prélevé sur le forfait pour financer le transport, il faut le comprendre comme un euro de développement durable. »

DIDIER JOSEPHE, DIRECTEUR DE L'OFFICE

■ Interrogé sur la cherté du forfait, 30,80€/j pour le positionnement des Houches, le directeur estime que désormais le tarif journalier n'est plus la référence compte tenu des offres dégressives pour les séjours ou les forfaits 4 heures. Et puis, la clientèle houcharde désormais aspire à skier dans toute la vallée. Quant à sa montée en gamme, les deux résidences de tourisms de standing en cours de construction en donnent un aperçu.

L'AVENIR UNE SEM ?

■ Les soucis récurrents sur le domaine des Houches viennent de la multiplication des structures : deux exploitants, huit concessions et deux autorités concédantes. Pour certains, la solution passerait par un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et une société d'économie mixte (SEM), unique exploitant représentant les intérêts de tous les partenaires à commencer par les deux communes : les Houches et Saint-Gervais.